



**SAINT-JOSEPH-DU-LAC**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

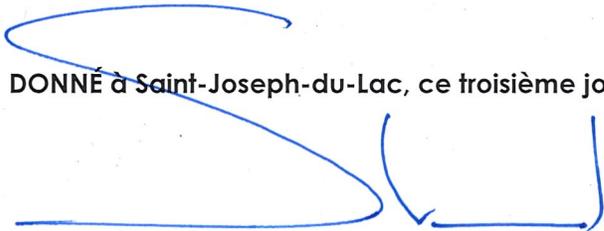
**Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité**

**QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 13-2020 décrétant un emprunt et une dépense de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent dollars (497 500 \$) sur une dépense de six-cent-quarante-sept mille cinq cent dollars (647 500 \$) aux fins d'implanter un feu de circulation à l'intersection du chemin d'Oka et de la rue de l'Érablière.

Que le texte intégral dudit règlement soit disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

**DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce troisième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt.**



**Stéphane Giguère**  
Directeur général